

Master Urbanisme et aménagement

Parcours Environnement et Aménagement

Objectifs

Les diplômés sont destinés à conduire des missions territoriales d'observation, d'étude ou de projet, à préparer et réaliser des documents de planification, à élaborer des plans d'aménagement ou de gestion des espaces urbains, naturels ou ruraux, à animer des structures de gestion des espaces sensibles.

Un objectif de professionnalisation : après évaluation, la formation été admise au sein de l'Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et en urbanisme (APERAU) et homologuée par l'Association of European Schools of Planning (AESOP). Ce double label permet en outre à nos diplômés d'obtenir rapidement une reconnaissance par l'Office public de Qualification des Urbanistes (OPQU). Cette accréditation par les milieux professionnels et universitaires s'est construite à partir d'une organisation originale des enseignements..

Conditions d'accès

Bac+3 en Master 1, Bac+4 en Master 2 ou sur validation des acquis de l'expérience (VAE).

L'accès à cette formation est également possible si vous êtes en activité professionnelle, en recherche d'emploi ou si vous avez interrompu vos études initiales depuis plus d'un an.

Vous pouvez aussi accéder à cette formation par les différents dispositifs de validation des acquis (VAE, VAPP 85 et VES). Pour toutes ces situations, il convient de contacter au plus tôt le bureau REVA du service de Formation Continue.

Poursuite d'études

La finalité du Master est professionnelle, mais le grade permet, dans les conditions fixées par les écoles doctorales, de poursuivre par une thèse. L'équipe de recherche (EA2219) à laquelle est adossé le Master propose des axes de recherche dans les domaines de la conception, de l'aménagement et de la gestion du cadre bâti et de l'environnement.

[➔ Voir les enquêtes de l'Observatoire de l'UBO](#)

Insertion professionnelle

Dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement, les diplômés peuvent exercer dans le secteur privé pour des cabinets d'études, de promotion immobilière, des agences de développement territorial ou des organismes de gestion d'espaces sensibles.

Dans le secteur public, ils peuvent être employés dans l'ingénierie des collectivités, des agences d'urbanisme, des opérateurs d'habitat social ou des politiques publiques sectorielles (habitat, transports, énergie, déchets, environnement...). Il peuvent occuper les emplois de conseiller(ère) en développement local, chef de projet, cadre technico-administratif des services au public, et toutes les formes de responsable d'un service relevant du domaine environnement, hygiène, sécurité.

[➔ Voir les enquêtes de l'Observatoire de l'UBO](#)

Infos pratiques

Faculté des Sciences et Techniques à Brest

Contacts

Responsable formation : Frédéric BIORET

Programme

M1

Semestre 7

Gouvernance et Aménagement	80h
Les dynamiques des espaces et ruraux	60h
La ville et ses mutations	80h
Pratiques du projet de territoire	50h
Atelier professionnel	48h
Développement de projet : état de la question	6h
Anglais	24h

Semestre 8

Les instruments de l'aménagement	84h
Milieus naturels et ruraux : activités et développement	64h
La ville : urbanisme et aménagement	84h
Pratiques du projet de territoire	62h
Atelier professionnel	48h
Développement de projet : définition et mise en oeuvre	6h

M2

Semestre 9

Organisation et mutations des territoires aménagés	72h
Le développement de projets de territoire	84h
Exploitation des ressources et environnement	72h
Analyses critiques des projets urbains	48h
Atelier professionnel	48h
Anglais	24h

Semestre 10

Prise en compte de l'environnement dans les projets	72h
Gestion intégrée des espaces naturels	36h
Anglais	24h
Stage professionnel	
Atelier professionnel	48h
Gestion de la ville	48h

Dernière mise à jour le 30 mai 2018